

**Conférence internationale sur l'amélioration
de la capacité d'action rapide de l'ONU**

Le 6 avril 1995, n° 65

Le ministre des Affaires étrangères, M. André Ouellet, et le ministre de la Défense nationale, M. David Collenette, participeront à une conférence internationale, à Montebello (Québec), les 7 et 8 avril. Plusieurs experts du Canada et de près d'une trentaine de pays membres de l'Organisation, ainsi que des conseillers principaux du Secrétariat de l'ONU participeront aussi à cet événement [...] « Je suis impressionné par la qualité des intervenants et par la pluralité de leur expertise. Leur apport est crucial dans la conduite de l'étude canadienne présentement en cours sur ce sujet », a commenté le ministre Ouellet qui prendra la parole à la conférence samedi midi. « Comme les troupes canadiennes sont innovatrices en matière de maintien de la paix, il serait logique que le Canada joue un rôle de premier plan dans le développement des nouvelles possibilités qu'apporte la capacité d'action rapide de l'ONU », a déclaré le ministre Collenette, qui doit prendre la parole à la conférence vendredi soir. Les recommandations formulées à la rencontre de Montebello seront par la suite étudiées au regard du rapport final de l'étude canadienne qui devrait être déposé devant l'Assemblée générale des Nations Unies et soumis à son Secrétaire général en septembre 1995, lors du 50^e anniversaire de l'Organisation.

Le Canada convoque l'ambassadeur de l'Union Européenne

Le 6 avril 1995, n° 64

L'ambassadeur de l'Union européenne au Canada, M. John Beck, a été convoqué au ministère des Affaires étrangères et du Commerce international pour recevoir les vives protestations du Canada relativement à la réaction de l'Union aux plus récentes allégations dans le différend entre le Canada et l'Union sur la pêche. Le sous-ministre des Affaires étrangères, M. Gordon Smith, a indiqué à l'ambassadeur Beck que le Canada déplorait la réaction hâtive de l'Union fondée sur les allégations non vérifiées de capitaines espagnols opérant dans la zone litigieuse au large de Terre-Neuve. M. Smith a décrit les événements survenus en mer la nuit dernière en soulignant qu'à aucun moment les navires de patrouille canadiens n'ont tenté d'aborder des chalutiers espagnols ou de couper leurs filets, contrairement aux affirmations des capitaines espagnols. Il a de plus indiqué que le Canada avait fait preuve d'une grande réserve alors que les négociations avec l'Union progressent. Les navires de patrouille canadiens effectuaient une mission d'identification routinière dans leur secteur d'opérations. Il a dit à l'ambassadeur Beck que le Canada regrettait que l'Union européenne ait choisi d'émettre, sans avoir pris la peine de vérifier l'exactitude des faits rapportés, une déclaration critiquant le Canada alors que les négociations sont entrées dans une phase décisive. La déclaration de l'Union est d'autant plus regrettable compte tenu de l'état d'avancement des négociations à Bruxelles.

DISCOURS

L'idée d'une étude canadienne sur l'intervention rapide est née l'année dernière face à la terrible tragédie qui secouait le Rwanda. Je n'ai rien vu depuis qui puisse me faire douter de la nécessité d'une telle étude. Au contraire. Les antagonismes ethniques, religieux ou nationalistes sont à l'origine de nombreux conflits à travers le monde. Bien qu'il puisse s'agir de conflits internes, ils peuvent devenir, dans bien des cas, des menaces réelles à la paix et la sécurité internationales. Peu importe sa nature ou son envergure, nous ne pouvons pas ignorer la dimension humaine et humanitaire de la guerre [...] Il est clair qu'il y a beaucoup à faire dans le domaine de la diplomatie préventive. C'était là une des recommandations que j'ai faites à l'Assemblée générale à New York, en septembre dernier. Nous devons nous attaquer aux causes fondamentales des conflits avant qu'ils n'éclatent. Avant de définir un mandat clair pour des forces de maintien de la paix, il faut bien comprendre la nature du conflit. L'ONU pourrait mieux s'acquitter de sa tâche si elle pouvait réagir avec plus de cohérence aux signes précurseurs en déployant avec efficacité les instruments à sa disposition [...] Un des points qui nous tient à coeur est de fournir rapidement au Conseil de sécurité des conseils militaires [...] Au « niveau stratégique » du système de l'ONU, il nous faut aussi des structures pour gérer les crises de façon plus cohérente [...] Nous devons aussi travailler davantage avec les organisations régionales, aux trois paliers d'action que j'ai mentionnés, soit la diplomatie préventive, l'intervention rapide et la consolidation de la paix [...] Nous devrions aussi évaluer les possibilités de créer des centres régionaux de formation au maintien de la paix, de constituer des stocks régionaux de matériel et probablement d'établir des quartiers généraux régionaux [...] La création d'une force permanente de l'ONU demeure un objectif primordial pour bon nombre d'entre nous [...] Une capacité d'intervention rapide ne va pas résoudre tous les problèmes d'instabilité et de conflit. Ce n'est pas moins un outil important. À l'occasion du cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, nous devrions avoir des visées ambitieuses. Nous devons donner à l'ONU les outils dont elle a besoin pour bien faire son travail jusque dans le XXI^e siècle.

Notes pour une allocution de l'honorable André Ouellet, ministre des Affaires étrangères, à la Conférence internationale sur l'amélioration de la capacité d'intervention rapide de l'ONU, à Montebello (Québec), le 8 avril 1995, 95/24.

ACDI

Une entreprise de Sydney obtient un contrat en Inde

Le 11 avril 1995 95-06

M. Russel MacLellan, député fédéral de Cap-Breton-les-Sydneys, a annoncé au nom du ministre des Affaires étrangères, M. André Ouellet, que la société Sydney Steel avait obtenu du Railway Board of India un contrat de vente de 20 000 tonnes métriques de rails en acier d'une valeur de 18,5 millions de dollars. Le contrat fait partie du Fonds Inde-Canada pour l'environnement, un fonds de contrepartie qui tire ses revenus de la vente de biens canadiens. «Le gouvernement est heureux d'annoncer l'obtention de ce contrat par la société Sydney Steel», a déclaré M. MacLellan. «C'est là un exemple de la façon dont l'aide au développement peut engendrer des retombées tant pour le Canada que pour les pays bénéficiaires».